

RÉUNION DE RENTRÉE

PARENTS DE 3^{ème}

Lundi 13 septembre 2021

BIENVENUE AU COLLEGE LOUIS MERLE !



- 1- Les outils de communication

LES OUTILS DE COMMUNICATION

- Le carnet de correspondance
- La chemise administrative



- L'agenda
- Le site du collège



- L'application Pronote via l'ENT i-Cart
- Le bulletin
- Les réunions Parents-Professeurs



- Les Rendez-Vous : plusieurs seront nécessaires



E.N.T. I-CART



Collège Louis Merle
Secondigny



SON RÔLE



- Garder le contact avec le collègue
- Communiquer
- Être informé
- S'informer



POUR LES ÉLÈVES



Suivre sa scolarité

- Son emploi du temps
- Travail à faire + ressources numériques
- Ses résultats (notes et compétences)
- Messagerie avec les enseignants*



* Si accepté par l'enseignant

POUR LES PARENTS

PRONOTE



Pronote vous permet d'avoir accès à tout ce qui concerne la vie de votre enfant au collège:

- son emploi du temps jour par jour,
- ses résultats scolaires,
- ses compétences évaluées,
- ses punitions et sanctions éventuelles
- ses absences et retards éventuels,
- les devoirs qu'il/elle a à faire
- l'agenda du collège
- les informations particulières et les documents concernant l'établissement



Services en ligne

Collèges - Lycées

ACADÉMIE DE POITIERS

Etape 1 Sélectionnez un type d'établissement :

<input type="radio"/> Agricole	<input checked="" type="radio"/> Education Nationale	<input type="radio"/> Maritime
--------------------------------	--	--------------------------------

Etape 2 Vous souhaitez vous connecter en tant que :



SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

Je me connecte avec mon compte ATEN

votre identifiant

votre mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ?



mot de passe oublié ?



Je me connecte avec FranceConnect

Mes Applications

Vie scolaire et ressources Applications

FAVORIS



note



Informations

Site du collège e-sidoc RECTORAT


Conseil Départemental

1ÈRE JOURNÉE UNSS

[En savoir plus](#)

Les activités de l'UNSS au sein de l'Association Sportive débuteront mercredi 11 Septembre.

Au programme :

 Futsal (foot en salle)

 Sports collectifs au choix

Le rendez-vous est fixé à 13h30 à la salle Léo Lagrange. Cette journée se terminera à 16 heures.

Pour rappel :



l'Association Sportive du Collège permet, pour les élèves volontaires, de pratiquer un grand nombre d'activités. Il suffit de remplir une autorisation parentale (à demander aux professeurs EPS) et de régler le montant de la cotisation (...)

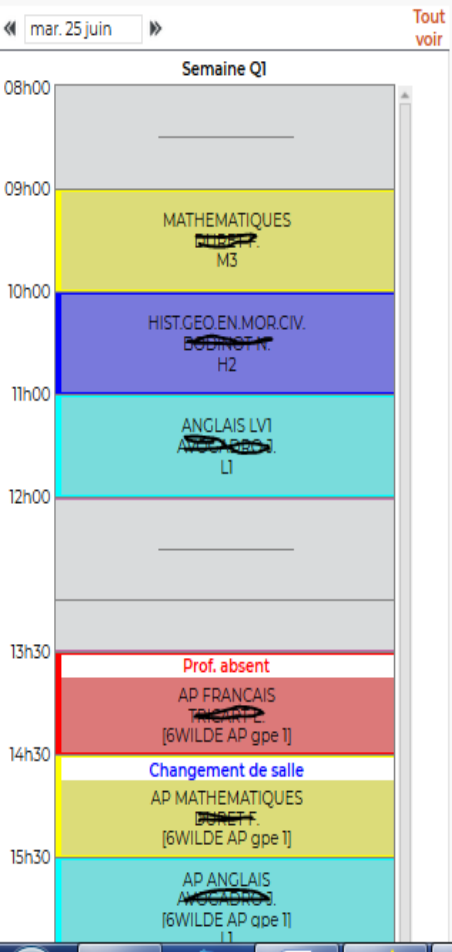
COLLÈGE AU CINÉMA

[En savoir plus](#)

Mes courriels i-Cart

 Actualiser  Ecrire  Plus

 **Ouverture de votre compte de messagerie**

21/02/2018 15:23:33



Travail à faire Tout voir

Pour Aujourd'hui

HIST.GEO.EN.MOR.CIV. Fait

MATHÉMATIQUES Fait

Dernières ressources pédagogiques Tout voir

TECHNOLOGIE
6synthèse72.pdf déposé le 21/06

ARTS PLASTIQUES
6° monsieur fil de fer BD.odt déposé le 19/06

ARTS PLASTIQUES
6° monsieur fil de fer BD.odt déposé le 12/06

MATHÉMATIQUES
n°101 p 143 cycle 3.pdf déposé le 11/06

MATHÉMATIQUES
n°46 et 47 p 136 cycle 3.pdf déposé le 06/06

Absences, punitions ... Tout voir

Absence à justifier Aujourd'hui de 9h00 à 13h00

Dernières notes Tout voir

TECHNOLOGIE 12,50
le 07/06

Dernières évaluations Tout voir

TECHNOLOGIE ● ●
le 07/06

Portail du CDI

Rechercher une ressource dans la base du CDI

Agenda Tout voir

DNB sciences - Le 28 juin de 12h50 à 14h30 Gabrielle, Ava

DNB Histoire-Géographie - Le 28 juin de 08h10 à 11h10 Gabrielle, Ava

DNB Mathématiques - Le 27 juin de 14h10 à 17h10 Gabrielle, Ava

DNB Français - Le 27 juin de 08h10 à 12h45 Gabrielle, Ava

préparation salles DNB M/H/L - Demain de 08h00 à 12h00 Gabrielle, Ava

Soirée lecture en salle théâtre - Aujourd'hui de 19h00 à 20h45 Ava

Restitution Irlande (au réfectoire) - Aujourd'hui de 17h00 à 19h00 Gabrielle

Réunion FSE (au Foyer - Aujourd'hui de 12h45 à 13h30 Gabrielle, Ava

Informations & Sondages Tout voir

À titre individuel

CALENDRIER FIN D'ANNÉE

CONSULTATION NATIONALE FUTUR PLAN DE DEVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE

ACTION HUMANITAIRE

CRÈVE DU MAI

Version mobile :



A screenshot of the Google Play Store page for the PRONOTE app. The page shows the app's icon (a yellow butterfly on a green circle), the name "PRONOTE", the developer "Index Education", and the category "Enseignement". It also displays a 4.5-star rating from 14,712 users and a PEGI 3 rating. A green "Installée" button is visible. Below the main information, there is a video player with a play button and the text "Configurer l'application mobile PRONOTE". To the right of the video, a preview of the app's mobile interface is shown, displaying the PRONOTE logo and a profile selection screen for "COLLEGE INDEX EDUCATION".



En cas de problème



académie Poitiers **E** Collège Louis Merle SECONDIGNY

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Liens Utiles | Informations Administratives | Espace Pédagogique | Orientation et Parcours Avenir | Le CDI du Collège | Associations du Collège | Vie de l'Établissement

Recherche...

Bienvenue au collège Louis Merle

4 rue du Stade
79130 Secondigny

► **Pour nous contacter :**

- Téléphone : **05 49 63 74 68**
- Fax. : 05 49 95 62 18
- Par mail : **Cliquez ici**

► **E.N.T. / Pronote : i-Cart**

Distribution des fournitures 28 août 2019

Bonjour à tous, nous vous rappelons que les familles qui ont commandé leurs fournitures au mois de juin par le biais du FSE peuvent venir les récupérer jeudi 29 août de 10h à 12h30 et de 14h à 17h. En cas

Rentrée des élèves 27 août 2019

La rentrée de tous les élèves s'effectuera la lundi 02 septembre 2019 à 8 h 30. Les élèves doivent apporter pour ce premier jour, un cahier de brouillon, une trousse et leur agenda. Les livres seront distribués et

Aides scolaires

Commune de Secondigny
Département de Deux-Sèvres
En ce qui concerne les familles de l'année scolaire 2019-2020, les mêmes montants d'aides que l'année en cours.



- 2- Nos attentes

QUELQUES POINTS IMPORTANTS

- **Bien nous informer en cas de changement de coordonnées téléphoniques, postales ou bancaires**
- **Le téléphone portable**
- **Nous contacter en cas de souci**

CE QUE L'ON ATTEND DES ÉLÈVES

- Respect (adultes, camarades, matériel, consignes)
- Travail (noter tout ce qui est demandé, leçons, devoirs...)
- Rattraper les absences
- Prise progressive d'autonomie et de responsabilités
- Solliciter l'adulte

LE ROLE DES PARENTS DANS LA REUSSITE SCOLAIRE

**Avec un adolescent... un rôle
d'équilibriste!**

- **Changements de rythme internes et modifications physiques**
- **Décalages âge / corps / maturité**
- **2 ennemis identifiés : les écrans et la flemme !**

Accompagner votre enfant pour :

- **Garantir une bonne hygiène de vie**
- **Lui donner des tâches à effectuer**
- **Maintenir une vie familiale**
- **Insister sur la persévérance et l'importance de l'effort**
- **L'encourager !**
- **Limiter les écrans**
- **S'intéresser au travail scolaire (signer les évaluations, aller sur Pronote...)**
- **Vérifier que les devoirs sont faits sérieusement**
- **Vérifier le carnet de correspondance**
- **Vérifier la bonne organisation du travail personnel (sac...)**
- **Vérifier le rattrapage des absences**
- **Prendre contact avec nous dès que nécessaire**

AU SEIN DU COLLÈGE

- Vous présenter aux élections de représentants de parents d'élèves
- Participer à la réunion parents professeurs
- Rencontrer la professeur principale au moins une fois dans l'année
- Participer aux conseils de classe (réunion d'information)
- Participer aux activités proposées par le foyer (F.S.E.)
- Participer à l'association de parents d'élèves (A.P.E) :
ape.louismerle@orange.fr

- 3- L'année de 3ème

Les horaires de 3^e

Français	4h
Mathématiques	3h30
Histoire-Géographie / EMC	3h30
EPS	3h
Anglais	3h
Espagnol	2h30
Arts Plastiques	1h
Education Musicale	1h
SVT	1h30
SPC	1h30
Technologie	1h30

= 26h de cours par semaine, plus les heures optionnelles, les heures de vie de classe, les heures de Devoirs Faits, les heures de permanence...

Le DNB

**Pièce d'identité
valide obligatoire
pour se
présenter aux
épreuves!**

Évalué sur un total de 800 points.



L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → **10 points**

MAÎTRISE FRAGILE → **25 points**

MAÎTRISE SATISFAISANTE → **40 points**

TRÈS BONNE MAÎTRISE → **50 points**

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

2. Les méthodes et outils pour apprendre

1. Les langages pour penser et communiquer

3. La formation de la personne et du citoyen

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Les quatre objectifs du premier domaine et les quatre autres domaines sont les huit composantes du socle commun dont la maîtrise doit être acquise à un niveau satisfaisant.

Le décret sur le socle commun



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h

écrit

50
POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 3

**HISTOIRE GÉOGRAPHIE
ET ENSEIGNEMENT
MORAL ET CIVIQUE**

Analyse de documents et de cartes...

2 h

écrit

50
POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral
individuel**100**
POINTS

ou

25 min.

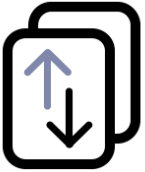
oral
collectif**100**
POINTS

LES PARCOURS ÉDUCATIFS

Au cours de leur scolarité, les élèves suivent **4 parcours éducatifs**.



Le **parcours citoyen** se construit autour du nouvel enseignement moral et civique, d'une éducation aux médias et à l'information. La participation et les initiatives des élèves dans les actions favorisant la formation du futur citoyen sont encouragées.



Le **parcours Avenir** permet de la 6^e à la terminale de construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.



Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) permet d'acquérir une culture artistique personnelle tout en diversifiant ses moyens d'expression.



Le **parcours éducatif de santé** permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé, dans les domaines de l'éducation, la prévention et la protection.

Les parcours prennent en compte les activités réalisées au collège MAIS AUSSI les activités extra-scolaires. Tout cela est archivé dans FOLIOS.

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS
MENTION
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS
MENTION
BIEN

+ DE **640** POINTS
MENTION
TRÈS BIEN

DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3^e, **DEVOIRS FAITS** accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

2 séries sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

LA PREPARATION

- **L'importance du diplôme**
 - Il atteste au niveau national du niveau des élèves
 - Il est exigé par de nombreux patrons, qui le considère comme un minimum requis
 - Il est indispensable pour passer certains concours de la fonction publique
- **La mémorisation des connaissances**
 - L'écoute en classe = 80% du travail de fait
 - Les étapes de la mémorisation => essais/erreurs, quiz, auto-évaluation, affichages
- **Les professeurs** sont tous à la disposition des élèves pour les aider et les conseiller dans leur travail : les élèves ne doivent pas hésiter à les solliciter.

EN CLASSE

- Des exercices de type brevet dans les matières concernées
- Des aides méthodologiques et des ressources dans chaque matière
- Un travail sur le diaporama
- Un travail sur la prise de parole en public
- Un entraînement à la présentation en langue étrangère
- Des épreuves blanches
 - épreuves écrites les 7 et 8 février 2022
 - oral blanc dans la semaine du 21 au 25 mars 2022.
- Une grille d'évaluation fournie aux élèves
- Un suivi régulier possible via Pronote pour les parents

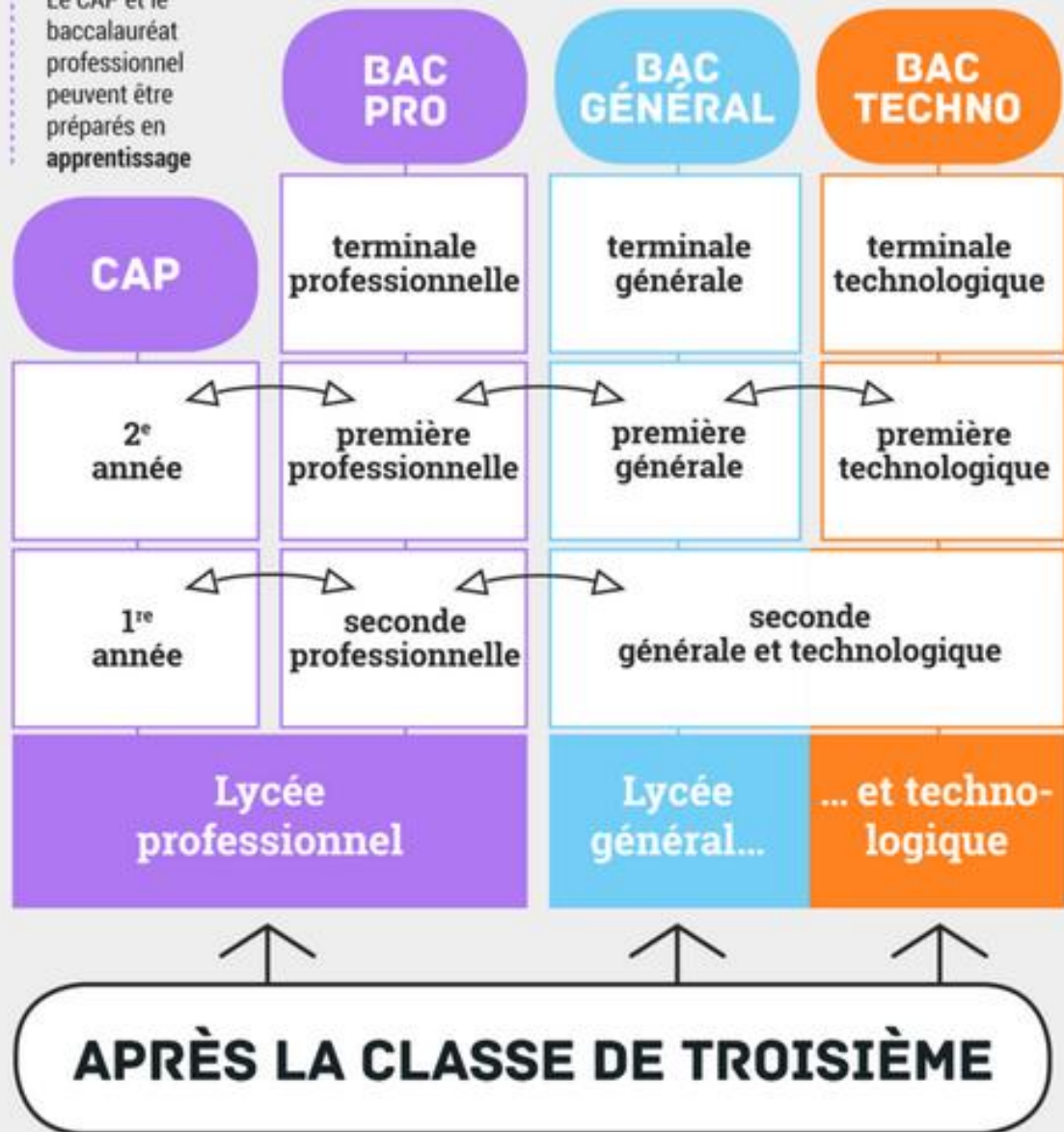
- 4- L'orientation

L'ORIENTATION

- La classe de 3ème constitue un palier d'orientation: les élèves peuvent ensuite choisir entre plusieurs voies et types d'enseignement.
- Le choix doit se faire en fonction
 - de la motivation de l'élève,
 - de ses compétences scolaires,
 - et des possibilités offertes
- Un site utile : www.onisep.fr

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage



↔ Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3^{ÈME}

- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux **provisaires** par le biais des **téléservices orientation**:
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- **Au conseil de classe du 2^e trimestre**, un avis **provisoire** d'orientation est donné ; il est transmis sur les **téléservices orientation**.
- **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur les **téléservices affectation**.
- Une fiche de dialogue permettra d'avoir des échanges écrits entre les familles et l'établissement.

• **Au conseil de classe du 3^e trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :

- Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
- Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
- Possibilité de faire appel si désaccord persistant

• **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

D'AUTRES ETAPES

- Possibilité d'effectuer des mini-stages en lycée: une journée ou une demi-journée en immersion pour découvrir le lycée
- Possibilité d'effectuer des stages sur les vacances scolaires de février ou de printemps dans le cadre de Bravo les Artisans
- Possibilité de mettre en place un parcours dérogatoire pour des élèves décrocheurs
- Possibilité de faire des stages sur les vacances scolaires aux dates suivantes : 25/26/27 octobre 2021, 20/21 décembre 2021, 14/15/16 février 2022, 19/20 avril 2022 et du 8 au 13 juillet 2022

- 4- Le stage en entreprise

LE STAGE EN ENTREPRISE

- **L'organisation :**

- du 22 au 26 novembre 2021
- 5 jours (possibilité de scinder en deux)
- lieu à choisir en fonction des centres d'intérêt
- possibilité de ne pas faire dans le coin

- **Les démarches :**

- recherches à débiter dès maintenant
- l'élève doit aller se présenter ou appeler des lieux de stage qui l'intéressent : cela se prépare par l'élève par écrit !
- possibilité d'obtenir de l'aide pour la recherche des stages
- Convention à remplir et à signer, nous ferons les photocopies



CONVENTION

relative à l'organisation du stage d'observation en milieu professionnel

année 2020-2021

Vu le code du travail, et notamment son article L. 211-1 ;
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 313-1, L. 331-4, L. 332-3, L. 335-2, L. 411-3, L. 421-7, L. 911-4 ;
Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;
Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;
Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de 16 ans ;

La convention est signée entre l'entreprise représentée par son chef d'entreprise,

M.....

et

Le Collège Louis Merle de Secondigny, représenté par Madame Raphaëlle Couvreur-Beaudoin, en qualité de chef d'établissement, concernant le stage d'observation en entreprise effectué par :

Nom et prénom de l'élève :	Classe :
Numéro de téléphone des parents :	

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un stage d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève désigné ci-dessus, élève de 3^{ème} au Collège Louis Merle de Secondigny.

Article 2 : Les objectifs et les modalités du stage d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique. En effet, le stage d'observation est un prolongement de l'activité pédagogique : il concourt à l'information de l'élève, et le chef d'entreprise s'engage à apporter à l'élève les informations lui permettant d'appréhender les réalités de l'entreprise. En accord avec le chef d'entreprise, le chef d'établissement ou un professeur du collège s'assure des bonnes conditions de déroulement du stage.

Article 3 : Durant son séjour en entreprise, le stagiaire reste sous statut scolaire. Il reste sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement. L'élève ne pourra prétendre à aucune rémunération.

Article 4 : L'élève devra se conformer au règlement et aux règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Toute absence devra être signalée par le chef d'entreprise au collège (n° de téléphone : 05.49.63.74.68). En cas de manquement à la discipline, le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin à l'accueil du stagiaire. Il doit néanmoins au préalable, prévenir le chef d'établissement du collège et s'assurer qu'il a bien eu l'information avant le départ de l'élève de l'entreprise.

Article 5 : L'élève bénéficie de la législation sur les accidents du travail en application de l'article 416, premier paragraphe du Code de Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant à l'élève, soit dans l'entreprise, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise doit immédiatement prévenir le chef d'établissement, puis remplir les formalités prévues et faire parvenir toutes les déclarations le plus rapidement possible au chef d'établissement.

Article 6 : Au cours du stage d'observation, toute intervention ou utilisation par l'élève de machines ou de matériel dangereux est interdite.

Article 7 : Les frais de nourriture, d'hébergement et de déplacement sont à la charge du stagiaire.

Article 8 : Le chef d'entreprise doit disposer d'une assurance garantissant sa responsabilité civile pour tous les cas où celle-ci pourrait être engagée. Il en est de même pour l'établissement scolaire et la famille.

Article 9 : Dans le cadre de la réglementation scolaire, les horaires légaux de l'élève stagiaire sont compris entre 8h00 et 19h00. La durée de la présence hebdomadaire de l'élève en milieu professionnel ne peut excéder 30 h par semaine pour les élèves de moins de 15 ans, et 35h par semaine pour les élèves de plus de 15 ans. La durée journalière ne peut excéder 7h par jour. Le travail de nuit est interdit. Au-delà de 4h30 d'activités, l'élève doit bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de 2 jours, si possible consécutifs.

Les horaires seront les suivants :

Le stage se déroulera du au		
jours	matin	après-midi
.....	de à	de à
.....	de à	de à
.....	de à	de à
.....	de à	de à
Total heures

Article 10 : La présente convention est conclue et signée pour la durée du stage d'observation.

ANNEXE PEDAGOGIQUE

Objectifs : ce stage permet d'offrir une première expérience professionnelle à l'élève. Il va ainsi pouvoir découvrir le fonctionnement d'une entreprise, d'un service et ses règles d'organisation, ce qui sera ensuite exploité pour nourrir sa réflexion par rapport à son projet d'orientation.

Evaluation : cette période de stage fera l'objet d'une présentation orale par l'élève au collège.

Activités envisagées durant le stage (à remplir par l'entreprise) :

Objectifs visés durant le stage :

Nom et qualité du tuteur de l'élève dans l'entreprise:

Nom de l'enseignant chargé de suivre le stage :

Modalités d'organisation : entourer ou préciser (à remplir par l'élève)

Hébergement : parents / membre de la famille / autre :

Restauration : collège / sur place / parents / autre :

Transport : voiture / bus / vélo / marche à pied / autre :

A, le L'Elève	A, le Le Responsable légal de l'élève
A, le Le Chef d'entreprise	A, le Le Chef d'établissement, Raphaëlle Couvreur-Beaudoin

- **Suivi du stage** : visite ou appel d'un enseignant, bilan du maître de stage.
- **Diaporama de stage** : il sera préparé en classe et fera l'objet d'une remédiation pour l'oral du DNB.

QUELLES PERSONNES RESSOURCES?

- La Professeure Principale
Sandrine.moreau2@ac-poitiers.fr
- La Psychologue de l'éducation nationale Mme ALLARD
 - Présente le lundi après-midi
 - Rendez-vous avec l'élève seul ou avec l'élève et ses parents
- Rendez-vous possible au CIO de BRESSUIRE
- Le chef d'établissement si besoin

MERCI
DE VOTRE ATTENTION
ET EXCELLENTE
ANNEE SCOLAIRE
A TOUTES ET A TOUS !

